



## DEMANDE DE PARTICIPATION SÉANCE D'ESSAIS | VENDREDI 26 AVRIL

Extrait du règlement particulier du 42<sup>ème</sup> Rallye Val d'Agout

### 7.5 .20 P : Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **Vendredi 26 Avril de 14h à 18h** (réservation avec la feuille d'engagement ou au plus tard lors de la récupération du carnet d'itinéraire). Les frais d'inscription sont fixés à **50 €**. Le nombre de participant est limité à 40 au total (moderne + VHC).

Seuls les membres de l'équipage engagés au rallye pourront y participer. Cependant, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence, nominativement désigné et avec l'accord du Directeur de Course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**LE DÉCHARGEMENT DES VOITURES SE FERA IMPÉRATIVEMENT AU PARC À REMORQUES DE SAINT AGNAN.**

Le mois précédent le rallye, tout essai privé est formellement **INTERDIT** sur les communes concernées par l'épreuve.

	PILOTE	COPILOTE
Nom	.....	.....
Prénom	.....	.....
Date de Naissance	.....	.....
N° Téléphone	.....	.....
N° Licence*	..... <small>*Obligatoire Sauf Création. N° identique à 2023</small>	..... <small>*Obligatoire Sauf Création. N° identique à 2023</small>

Date de la demande & Signature :

### CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

date de réception	Mode de règlement	Numéro de course